



Mairie fermée du 24/12/25 au 04/01/26 inclus.
Service technique fermé du 19/12/25 au 04/01/26 inclus.
L'agence postale fermée : - les 26 et 27 décembre 2025,
- les 2 et 3 janvier 2026.

A partir du 1^{er} janvier 2026, faute de clientèle, l'agence postale sera fermée tous les samedis matin.



Uniquement pour urgence

06 70 30 74 72



Téléphone portable alerte : Pour vous joindre en cas d'alerte imminente, nous avons un autre moyen (que mairie info), le téléphone portable URGENCE de la mairie qui est 06 16 13 57 21 (Inscrit dans le Plan de Sauvetage Communal). Dans un premier temps, merci de bien vouloir noter ce numéro (ci-dessus) dans le répertoire de votre portable, (y répondre dès qu'il sonne) et dans un second temps, merci de nous adresser en SMS votre numéro de portable à ce numéro (Avec vos noms et prénoms et le village où vous demeurez).

Transport à la demande : Tarif intéressant si vous souhaitez vous rendre à un lieu (St Jean d'Angely, Matha ...) en appelant le 0 970 870 870 (appel non surtaxé) au plus tard la veille ou par courriel tad@valdsdesaintonge.fr. Des petits carnets pour toutes les précisions nécessaires sont disponibles en mairie. N'hésitez pas à appeler ce service intéressant notamment pour les personnes n'ayant pas de véhicule.

Ateliers mémoire : Nouvelle activité « Ateliers mémoires » à Asnières-La-Giraud GRATUIT pour les les 55 ans avec plus de onze séances prévues dans la salle des associations de la commune les vendredis de 9h30 à 12h à partir du 16 janvier 2026 au 27 mars 2026. INSCRIPTION et PRÉCISIONS dès maintenant au 05 46 97 53 02 ou contact@asept-charentes.fr.

Les défibrillateurs peuvent sauver des vies : Vous avez 4 défibrillateurs sur la commune dont 3 en extérieur (église, toilettes foot, devant la mairie). Ils sont à votre entière disposition à tout moment, à toute personne. Ces appareils sont automatiques, il suffit d'écouter les consignes. Toute personne peut se servir de ce type de matériel. En attendant les secours (pompiers, SAMU), venez chercher un défibrillateur pour attribuer les premiers secours. Les premières minutes sont essentielles pour sauver une victime.

Containers biodéchets : Pour celles et ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas avoir un composteur recevant les biodéchets, Trois conteneurs collectifs « biodéchets » vont être installés sur la commune dès le début de l'année 2026 (un est déjà en fonction à l'école) 2 autres lieux sont connus : Chez Brenaud et La Giraud. Une réunion d'information sur ce sujet est planifiée le jeudi 22 janvier à 20h. Les agents communaux et le référent village auront un œil sur ce nouveau type de matériel pour un bon fonctionnement. Néanmoins si un habitant « veut donner la main » pour le suivi de ce nouveau dispositif, il est le bienvenu, il suffit de se faire connaître.

Réglementation peu connue concernant les pneus : Les garages et centres auto sont tenus par la loi de reprendre les pneus usagés, dans le cadre du dispositif "8 pour zéro". Le Décret n° 2023-152 du 2 mars 2023 en vigueur à partir du 1er janvier 2024 relatif à la gestion des déchets met en place une obligation de reprise (8 pneus) sans frais et sans obligation d'achat de pneumatiques usagés par les distributeurs de pneus (idem pour les garagistes). Depuis peu, certaines déchetteries prennent aussi les pneus usés. Bonne nouvelle, on ne trouvera plus les pneus dans les haies et dans les bois !

RAPPELS

IMPORTANT : Néanmoins, si vous avez un mail merci de nous l'adresser à : mairieinfo@aol.com .Votre mail nous sera utile pour vous adresser des informations sur la vie communale et surtout pour vous envoyer les **DIVERSES ALERTES**. Si vous n'avez pas de mail, merci de nous adresser en mairie votre numéro de portable pour vous contacter en cas d'**extrême URGENCE**. Ni votre mail, ni votre numéro de portable ne seront diffusés à aucune personne (RGPD), il restera confidentiel.

Liste électorale : Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale en allant sur le site servicepublic.fr (jusqu'au 4 février). Sinon, vous pouvez vous rendre en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois, votre carte identité, l'ancienne carte électeur, un cerfa sera à remplir, tout cela au plus tard le 6 février 2026 pour voter en mars.

Travaux à l'extérieur : Dernièrement, lors d'une réunion au service de l'urbanisme, la commune d'Asnières-La-Giraud a encore été citée comme quoi des travaux extérieurs se réalisaient sans déclaration donc sans conformité. TOUT TRAVAUX extérieur doit être déclaré au service urbanisme pour obtenir votre conformité, cette dernière est utile et obligatoire pour vente ou succession. Sachez que le bureau instructeur peut vous pénaliser (amende) voire démolir vos travaux sans déclaration.

Service numérique : Un souci pour envoyer des mails, lire des mails, visionner des sites internet...aller sur des plateformes pour vos papiers administratifs... nous avons la chance d'avoir un service en mairie tous les 15 jours. Prenez rendez-vous pour être aidé au 06 03 77 36 67.

Sacs jaunes : Nous avons près de 600 foyers sur la commune, compte tenu de notre décompte, il n'y aurait même pas 300 foyers (fidèles) qui viennent chercher les sacs jaunes biodégradables (gratuits) pour le tri. Avec ce constat, l'explication est simple concernant pourquoi nous retrouvons davantage de sacs noirs dans l'autre conteneur, le tri est encore à souligner dans notre commune.